

Motion intersyndicale au CHSCT Ministériel du 22 avril 2020

Intersyndicale CFDT – CGT – FSU – SUD Culture

» Les représentants du personnel siégeant au CHSCT ministériel, ce 22 avril 2020, considérant que l'ordonnance du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou congés constitue une véritable mesure punitive et injuste à l'encontre des agents du ministère de la culture, exigent qu'aucun d'eux ne soit ponctionné de jours de congés, d'ARTT ou de CET à cause de la pandémie de COVID-19 et ce, quelle que soit sa position administrative, ASA, télétravail, travail à distance, le ministre ayant reconnu lui-même l'investissement tout particulier des agents.

Paris, le 22 avril 2020